

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Guillaume CLEMENT, Maire,

Mme Nathalie VERGER, M. Bernard GIRAULT, M. Jean-François MARTEAU, Mme Marie-Pascale RUSSEIL, Adjoints ;

M. David BARBAUD, M. Auguste BARREIRA, Mme Monique BERTIN, M. Christian CASIER, M. Raphaël CHEVRIER, M. Christian HESDIN, Mme Marjorie SOUCHET, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Anne DOLIN
Mme Paquita FERGEAU
Mme Julia SALVAT

ASSISTAIT EGALEMENT :

Mme Martine PICHET, secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- *Choix entreprise réalisation travaux Rue du Chemin Vert*
- *Choix entreprise réalisation travaux Cheminements doux aux entrées de bourg*
- *DELIBERATION définitive attribution d'indemnité IAT.*
- *Vote subventions aux associations*
- *Vote comptes de gestion de la trésorerie*
- *D.O.B. budget investissement.*
- *DELIBERATION admission en non-valeur.*
- *DELIBERATION implantation antenne.*
- *DELIBERATION modalités de location de salle fêtes.*
- *DELIBERATION rénovation énergétique de bâtiments.*
- *Compte rendu des diverses commissions.*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Monsieur Christian Hesdin est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 février 2016 est approuvé

COMPTE-RENDU :

➤ **Choix entreprise réalisation travaux Rue du Chemin Vert**

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Charron-Pelletier – MRY – Racaud - Colas avec certains critères inscrits au cahier des charges. Monsieur le Maire les énumère pour chaque entreprise ainsi que les diverses options. Il faut savoir que chaque entreprise a des qualités reconnues.

APRES DIVERS RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES DEMANDES PAR CERTAINS ELUS,
LE CHOIX S'EST PORTE **SUR L'ENTREPRISE CHARRON-PELLETIER PAR 11 VOIX POUR**
(Raphaël Chevrier n'a pas pris part au vote)

A ce jour, le montant des travaux s'établit comme suit :

- Frais maîtrise d'œuvre AGEA 9.320,00 € H.T.
- Rue du Chemin Vert (<i>route, trottoirs, espaces verts, signalétique</i>) 62.479,00 € H.T.
- Route de la Caboge (<i>Chemin piétonnier</i>) 8.712,00 € H.T.
- Syndicat des eaux de Gâtine 2.100,00 € H.T.
- Gérédis (enfouissement réseau électrique) 19.844,00 € H.T.
- GEF TP (enfouissement câbles téléphone) 7.998,00 € H.T.
- GEF TP Eclairage public 3.519,00 € H.T.
<u>TOTAL 113.973,00 € H.T</u>
- Les diverses subventions représentent environ 74.237,00 €.
- L'autofinancement de la commune est estimé à 39.736,00 € soit 34.86 % du montant total.

- **Enfouissement : les deux dernières semaines d'avril 16.**
- **Le démarrage des travaux est prévu le lundi 9 mai 2016.**

➤ **Choix entreprise réalisation travaux Cheminements doux aux entrées de bourg**

L'estimation du Maître d'œuvre URBA 37 était de **116.226,00 € H.T.**

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre : MRY – Colas – Racaud. Le montant des travaux s'élève pour chacun d'eux :

- MRY : 100.602,60 € HT
- Colas : 111.403,00 € H.T.
- Racaud : 85.229,24 € H.T.

Monsieur le Maire énumère les différentes notes obtenues après analyse des offres selon les critères de notation du cahier des charges. Ces trois candidats ont des valeurs reconnues, mais pour chacun légèrement différentes.

AUSSI APRES CONCERTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE CHOIX S'EST PORTE SUR L'ENTREPRISE MRY PAR 11 VOIX POUR
(Raphaël Chevrier n'a pas pris part au vote)

Une option vient s'ajouter pour la signalétique de 7.917,00 H.T. <u>soit un total de 108.529,00 € H.T.</u>
Le financement se décompose comme suit :
- Total des subventions 64.121,00 € TTC
- Participation de la commune 52.363,00 € TTC soit 4495 % pour <u>un total de 116.484,00 € TTC</u>

Le début des travaux est prévu le lundi 2 mai 2016 pour une durée de six semaines.

Une réunion de chantier est programmée le lundi 18 avril 2016 à 15h00 en présence d'URBA37, de la Dirco, de l'entreprise MRy et de la commission voirie.

➤ **DELIBERATION définitive attribution d'indemnité IAT**

Monsieur le Maire avait informé lors du conseil municipal du 16 décembre 2015 que la collectivité avait déjà mis en place le régime indemnitaire pour l'ensemble des agents :

- Adjoint administratif 2e classe Taux 1,5
- Agent de maîtrise principal Taux 1,5
- Adjoint technique principal 2e classe Taux 1,5
- Adjoint technique 2eme classe Taux 1,5
- ATSEM 1ere classe Taux 1,5

Il avait proposé de maintenir les critères de répartition pour l'attribution individuelle du régime indemnitaire pour les grades ci-dessus comme suit :

- Niveau de responsabilité 0,5
- Absentéisme 0,5
- Contraintes particulières 0,5

Pour le grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe Taux 3 et d'instituer une répartition individuelle liée à la valeur professionnelle des agents. L'agent tenant un rôle de hiérarchique, donc ayant une compétence de management et de conduite d'entretien professionnel aura 59% de l'enveloppe déterminée. L'agent ne remplissant pas cette fonction aura 41 % de l'enveloppe déterminée.

En cas d'indisponibilité physique :

- Le personnel percevra la totalité du régime indemnitaire pendant la période de plein traitement (3 mois)
- Le personnel percevra la moitié du régime indemnitaire pendant la période de demi-traitement.

CETTE DELIBERATION AVAIT ETE APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Le comité technique paritaire (CTP) a émis un avis favorable, il convient donc de délibérer définitivement.

DELIBERATION DEFINITIVE ATTRIBUTION D'INDEMNITE I.A.T.
ADOPTEE A L'UNANIMITE

D'autre part, il est proposé que les heures supplémentaires octroyées jusqu'à présent tous les mois à M. Marcel VEILLON, agent technique, lui soient supprimées. Cette proposition vient du fait que les courriers (invitations, courriers aux associations...) sont dorénavant distribués par pendant ses horaires de travail et que les convocations du conseil municipal se font par le biais d'internet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Vote subventions aux associations

Une réunion de la commission animation avait été au préalable prévue le 24 mars 2016 pour soumettre à l'ensemble du conseil municipal.

Ses propositions :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ▪ A.C.C.A. La Ferrière | 100,00 € |
| ▪ ADMR St Loup/Thénezay | 180,00 € (+ la gratuitésalle des fêtes A.G. 2016) |
| ▪ Ass. Solidarité Cantonale | 200,00 € |
| ▪ Section Anciens combattants | 250,00 € (subv +éllevée en 2016 car acq. drapeau) |
| ▪ Amicale des Donneurs de Sang | 230,00 € |
| ▪ Ass. Familiale (gym) | 200,00 € |
| ▪ Football Club Thénezay/Ferrière | 1.000,00 € |
| ▪ Foyers des Jeunes | 250,00 € (+ achat d'une armoire) |

▪ Sauver Les Galizières	16,00 €
▪ Section Pêche à la truite	100,00 €
▪ Tennis de Table (A.S.L.)	250,00 €
▪ Badminton	250,00 €
▪ Comité de Jumelage	300,00 €
▪ Non réparti	374,00 €

Total **3.700,00 Euros**

ADOPTE A L'UNANIMITE

➤ **Vote comptes de gestion de la trésorerie**

ADOPTE A L'UNANIMITE

D.O.B. budget investissement

Monsieur le Maire donne la parole à Martine PICHET pour présentation des orientations budgétaires du budget principal de la commune et des budgets annexes ainsi que du budget lotissement « Le Clos des Grands Chênes » avec le soutien de Mme Nathalie VERGER pour explication des chiffres.

Les élus débattent sur les propositions présentées. Notamment les installations de voiries (Chemin vert, cheminements doux aux entrées de bourg, aménagement sentier reliant le monument aux morts à l'école) ou concernant les bâtiments.

CE D.O.B. SERA SOUMIS AU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)
LORS DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

➤ **DELIBERATION admission en non-valeur**

La Trésorerie a transmis une dette à annuler pour un montant de 125,28 € suite à une liquidation judiciaire clôturée avec insuffisance d'actif par jugement du 26 mars 2015.

PAR CONSEQUENT, LE CONSEIL EMET A L'UNANIMITE L'ANNULATION DE LA DETTE

➤ **DELIBERATION implantation antenne**

Au Conseil municipal du 20 janvier avait été présentée la demande d'une entreprise pour implanter un pylône support d'antennes téléphoniques. Actuellement celles-ci sont implantées sur le château d'eau. Pour parfaire à la demande de cette entreprise, il faudrait déplacer cette antenne et l'amener sur un terrain communal choisi par le conseil municipal. Le but de cette implantation étant de pouvoir intervenir sans déranger le syndicat des eaux (ouverture de l'enceinte du château). La réponse du syndicat des eaux est : pas de dérangement pour eux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EXPRIME EN NE RETENANT PAS LA DEMANDE DE
L'ENTREPRISE A L'UNANIMITE

➤ **DELIBERATION modalités de location de salle des fêtes.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- DECIDE à l'unanimité que toute réservation de salle inférieure à huit jours sera invalidée.
- DECIDE que lors de la location de la grande salle, la réservation se fera pour les deux salles (grande salle + salle de dégustation + une option cuisine) du fait que les portes entre les 2 salles ne peuvent pas être maintenues barrées en cas de location de la grande salle par mesure de sécurité en cas d'évacuation.
- DECIDE que dorénavant une pièce d'identité pour réservation de salle sera nécessaire pour l'établissement du contrat.

➤ **DELIBERATION rénovation énergétique de bâtiments**

Un audit énergétique est nécessaire pour des bâtiments : la Mairie, la Cantine, le magasin et le logement au-dessus afin de pouvoir prétendre à des travaux de rénovation améliorant la consommation d'énergie d'une part (Mairie et cantine) ainsi que pour la location d'autre part (magasin et logement).

PARMI TROIS DEVIS, LE CABINET D'ETUDES ITES SARL (D'ADILLY) A ETE RETENU A L'UNANIMITE POUR UN MONTANT DE 3.240,00 € ET M. LE MAIRE EST AUTORISE A DEMANDER TOUTE SUBVENTION RELATIVE A CETTE OPERATION

➤ **Compte-rendu des différentes commissions :**

- Trois registres d'état civil sont à relier (10 ans d'actes) et quatre registres de délibération (4 ans de délibérations).

Deux devis ont été présentés, M. BENOIT – Ménigoute – est retenu pour 856,80 € TTC

○ **Voirie – Environnement – Espaces Verts :**

Une réunion PLU a eu lieu le 22 mars 2016 avec les agriculteurs, la commission PLU - M. Sébastien AGATOR - responsable du Bureau d'Etudes Environnement Conseil et de la Chambre d'Agriculture. Le but de cette réunion était de faire le point de l'enjeu agricole sur le territoire et de présenter les incidences de la révision générale de ce document d'urbanisme.

Un devis a été demandé à l'entreprise SARL PAITRAULT pour le cheminement de l'Ecole au Monument aux Morts (terrassement, transport de terre) pour un montant de 3.248,40 € TTC. Le remblai est pris en charge par la commune. Le montant des matériaux pour ce remblai s'élève à 2.300,00 € TTC.

Devis Point à temps automatique, 2 devis présentés, entreprise Colas retenue pour 8.160,00 € TTC

Devis Signal TP peinture au sol routière 1.623,00 € TTC (places handicapées, bandes podotactiles) et pour réfection des peintures signalétiques réalisées l'an dernier parking de la Mairie : 660,00 € TTC.

La commission a répertorié les massifs qui longent les avenues de Poitiers et de Nantes afin de repérer les arbustes et plantes à remplacer. L'exploitation horticole MG Fleurs de Cours se déplace ce samedi 26 mars 2016 pour nous conseiller sur les plants à mettre dans les massifs en bordure de la Nationale.

○ **Commission Cantine :**

Suite à une formation de l'ATSEM Mme Cécile CHARGELEGUE « pour vivre mieux son temps de repas », des changements de positionnement de tables ont été exécutés. Beaucoup moins de bruit a été observé. De même des idées de variations de menus ont été émises lors de cette formation. Le nombre des écoliers est d'environ 90. Concernant l'école, la CCPG ne rencontre aucune difficulté majeure.

○ **Commission Economique :**

Une graphiste, Mathilde VINCENT, a été rencontrée pour un projet de panneaux (Associations – Commerces – Artisans). Une rencontre de commission est prévue pour pouvoir discuter de ce projet. Nicolas BRUNET (TABULA RASA) prévoit aussi une réunion début avril.

➤ **Questions diverses :**

M. Xavier ARGENTON (Président de la CCPG) sera présent en mairie le vendredi 8 avril 2016 à 10h30.

Une demande de location de la salle des fêtes à titre gratuit a été validée pour la CFDT le mardi 26 avril 2016 de 13h30 à 17h00.

Une demande de location concernant la salle des fêtes a été faite par l'ADMR pour l'Assemblée Générale et ce à titre gratuit pour le mardi 5 avril 2016 à 18h30. Accord du Conseil municipal. Les élus y sont conviés.

Assemblée Générale de Familles Rurales le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h00 au Collège de La Fontaine de Thénezay.

Suite à leur courrier, un rendez-vous est prévu le samedi 16 avril 2016 à 10h00 en mairie pour les jeunes pratiquant le skate et les trottinettes.

Dans les locaux de la bibliothèque, l'inauguration de la grainothèque est prévue le jeudi 14 avril 2016 à 18h00. Toute la population Ferrarienne est invitée.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h53.

Prochain conseil municipal le mercredi 13 avril 2016 à 20h30 ou 20h00 si présence de M. Pierre CHAMBON de La F.R.E.D.O.N.